



ALGERIE TELECOM

Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef
Sous-Direction Technique



Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N° 263 / 25

Chlef , le 05/03/2025

A

Mme la Gérante de l'entreprise

**EURL TITOUCHE MOURAD
HAY LALLA AOUDA N°96
WILAYA DE CHLEF**

OBJET : Mise en demeure

Vous êtes mis en demeure de reprendre les travaux de développement de la canalisation du projet au niveau de GHBEL TALASSA LOT 03 , dans un délai de 48 heures à compter de la réception de la dite mise en demeure.

Faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder la résiliation unilatérale du chantier en question aux torts de votre entreprise



Le Directeur

Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef

Signé: ETTOUIL Nabil